



Procès-Verbal des délibérations du Conseil Municipal

Arrondissement de
SELESTAT-ERSTEIN

Séance du 24 mars 2017

Nombre des conseillers
élus : 15
Conseillers en fonction : 11
Conseillers présents : 9

Sous la présidence de M. Denis RUXER, Maire

Excusés : David WEBER (donne procuration à Carmen
COURRIER), Sophie EICHENBERGER

ORDRE DU JOUR :

1. Adoption du procès-verbal séance du 2 mars 2017
2. Comptes administratifs et comptes de gestion 2016
 - Commune
 - Budget annexe Spittelfeld
3. Affectation des résultats 2016 sur budget 2017
 - Budget commune
 - Budget annexe Spittelfeld
4. Budget primitif 2017
 - Budget commune
 - Budget annexe Spittelfeld
5. Taux d'imposition 2017
6. Désignation du délégué du Tribunal de Grande Instance
7. Divers

1. Adoption du procès-verbal séance du 2 mars 2017
Le procès-verbal de la séance du 2 mars 2017 est adopté à l'unanimité

2. Comptes administratifs et comptes de gestion 2016
 - Commune
 - Budget annexe Spittelfeld

VU le code des communes et notamment les articles L121-27, L241-2, R241-14, R 241-15,
VU la délibération du Conseil Municipal en date du 18 mars 2016, approuvant les Budgets
Primitifs de l'exercice 2016,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les conditions d'exécution des Budgets
2016,

Le Maire ayant quitté la salle, sous la présidence du doyen d'âge M. Jean-Marc
GRESSLER

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
ADOpte les Comptes Administratifs de l'exercice 2016, arrêté comme suit :**

**CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 24 MARS 2017
BUDGET COMMUNE**

Sections R et D	FONCTIONNEMENT	D'INVESTISSEMENT
RECETTES	435 484.88	268 767.85
DEPENSES	356 763.10	162 652.59
Résultat 2015	+30 343.66	106 115.26
Déficit/Excédent 2016	+ 109 065.34	-88 635.57
DEFICIT/EXCEDENT	+ 109 065.34	+ 17 479.69

Adopté à l'unanimité

BUDGET ANNEXE SPITTELFELD

Sections R et D	FONCTIONNEMENT	D'INVESTISSEMENT
RECETTES	38 249.08	0
DEPENSES	0	3869.08
Résultat 2016	38249.08	- 3869.08
Déficit/Excédent 2015	-0.12	-64 319.92
DEFICIT/EXCEDENT	+ 38 248.96	-68 189.00

Adopté à l'unanimité

Comptes de gestion du receveur commune, budget annexe Spittelfeld exercice 2016

VU le code des communes et notamment les articles L241-4, R241-18, R241-19, L241-20,

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2016 a été réalisée par le receveur en poste à BARR et que les Comptes de Gestion établis par ce dernier est conforme au Compte Administratif de la Commune et du budget annexe Spittelfeld.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures des Comptes Administratifs du Maire et des Comptes de Gestions du receveur,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

à l'unanimité

ADOpte les comptes de gestion Commune, du budget annexe Spittelfeld de l'exercice 2016 dont les écritures sont conformes à celles des comptes administratifs pour le même exercice.

Adopté à l'unanimité

3. Affectation des résultats 2016 sur budget 2017

- **Budget commune**
- **Budget annexe Spittelfeld**

Le Conseil Municipal, après avoir adopté le Compte Administratif 2016, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016,

Budget commune

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de **+ 109 065.34 €** et un excédent d'investissement de **+ 17 479.69 €**

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULE au 31.12.2016	109 065.34 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT CUMULE au 31.12.2016	17 479.69 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT DES RESTES A REALISER 2016	79 638.00 €
Besoin de financement investissement	62 158.31 €

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 24 MARS 2017

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Au compte 1068 couvrir le besoin de financement	62 158.31 €
Au compte 002 reporter en section de fonctionnement	46 907.03 €
Au compte 001 excédent d'investissement reporté	17 479.69 €

Adopté à l'unanimité

Budget Annexe Spittelfeld

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULE au 31.12.2016	38 248.96 €
DÉFICIT D'INVESTISSEMENT au 31.12.2016	68 189.00 €
Affecté comme suit :	
■ Excédent reporté en fonctionnement (002) dépenses	38 248.96 €
■ Déficit d'investissement reporté (001)	68 189.00 €

Adopté à l'unanimité

4. Budget primitif 2017

- Budget commune
- Budget annexe Spittelfeld

VU le code des Communes,

CONSIDERANT l'obligation législative de voter les Budgets Primitifs avant le 15 avril 2017,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les conditions de préparation des Budgets Primitifs, les efforts faits par la Commune pour prendre en compte les besoins recensés,

Il rappelle la volonté de l'équipe municipale de maîtriser la pression fiscale ainsi que le recours à l'emprunt,

APRES en avoir délibéré

- **Le Conseil Municipal,**

ADOPTE le Budget Primitif 2017 commune arrêté comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	414 794	414 794
Investissement	251 738	251 738
TOTAL	666 532	666 532

ADOPTE à l'unanimité le Budget Primitif 2017 annexe Spittelfeld arrêté comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	175 689	175 689
Investissement	138 189	138 189
TOTAL	313 878	313 878

Adopté à l'unanimité

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 24 MARS 2017

Propositions de subventions pour 2017

Un montant de 9050 € est voté pour soutenir les associations réparti de la manière suivante :

Nom de l'association bénéficiaire	nature de la prestation	Proposée en 2017
Amis mémorial Alsace - Moselle	cotisation annuelle	40
Ass des donateurs de sang du Canton de Barr	cotisation annuelle	40
La Prévention Routière	cotisation annuelle	25
Le Souvenir Français	cotisation annuelle	50
OCCE 67 C S 352 Ecole Elémentaire de St-Pierre	participation classe de découverte	1215
S.P.A. LIEPVRE	Convention de fourrière	540
Sté d'Hist. & Archéologie B.D.O.	cotisation annuelle	20
ADPEP, Particuliers	participations CLAH	50
A.G.F, A.V.S, F.D.M.J.C, Filopats	participations CLSH	50
Union Nationale des Combattants	Cotisation annuelle	30
Association des chiens guides d'aveugles	Cotisation annuelle	50
Conseil National des Villes et Villages Fleuris	Cotisation annuelle	90
Subventions décorations « les Filous »		150
Subvention exceptionnelle réparation orgue église		5100
Divers (subvention vélos électriques)		1600

Adopté à l'unanimité

5. Taux d'imposition 2017

La commune a réceptionné l'Etat de Notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017 (Etat 1259) stipulant les bases prévisionnelles 2017. Une augmentation de ces taux sont nécessaires afin de combler en partie les différentes diminutions de dotations de l'Etat notamment la DGF

Taxes	Bases d'imposition		2016		2017	
	2016	2017	Taux	Produits	Taux	Produits
T.H	709059	721800	18.50%	131176	18.69%	134904
F.B	604930	612600	9.32%	56379	9.41%	57646
F.N.B	43679	43800	40.77%	17808	41.18%	18037
Total				205363		210587
+ allocations compensatrices		6830				
- prélevement GIR		34561				
						182856 €

Les explications entendues, le conseil

Décide d'augmenter les taux d'imposition en 2017 de 1%

Adopté à l'unanimité

6. Désignation du délégué du Tribunal de Grande Instance

La nomination d'un délégué du Tribunal de Grande Instance est nécessaire pour siéger à la commission de la révision des listes électorales qui se tient deux fois par an.

Monsieur Yves KNOBLOCH se porte volontaire

Le conseil approuve à l'unanimité

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 24 MARS 2017

7. Divers

L'opération OSCHTERPUTZ aura lieu le samedi 8 avril 2017. Rendez-vous à 8.30 devant la mairie avec balais et seaux.



Saint-Pierre, le 28 mars 2017
Denis RUXER
Maire de Saint-Pierre

